



Programme de formation

11 octobre 2024

Villefranque

Salle Ursuia
Maison pour Tous - chemin Oihan Bazter

Agir pour une commune 100% énergies renouvelables

Pourquoi cette formation?

La crise énergétique de 2022 a fait percevoir l'enjeu économique de sortir de la dépendance aux énergies fossiles et s'orienter rapidement dans une trajectoire de souveraineté énergétique du territoire. L'urgence écologique y pousse ; et le Plan Climat Pays Basque vise une baisse de la consommation d'énergie et une hausse de la production d'énergie renouvelable pour devenir un Territoire à énergie positive (TEPOS) à horizon 2050. Cette trajectoire prévoit un doublement de la production d'énergie renouvelable d'ici 2030. Si la production d'énergie photovoltaïque a augmenté de plus de 20%, la production totale d'énergie renouvelable n'a pas augmenté entre 2019 et 2022. Seule accélération de l'engagement des communes dans cette production permettra de relever le défi. Organisée en partenariat avec BIZI! et l'institut BIHAR, cette journée de formation permettra aux agent-es et élu-es des collectivités de la communauté d'agglomération Pays Basque (CAPB) de bénéficier d'une présentation du bilan énergétique et des acteurs de leur territoire. Les participant-es expérimenteront également la démarche paysagère, une approche très complémentaire de l'approche chiffrée, qui permet de spatialiser les ambitions énergétiques du Pays Basque. La co-construction et la mise en récit d'un futur paysage énergétique favoriseront la mise en mouvement des politiques du Pays Basque.



Centre d'écodéveloppement et d'initiative sociale
3-5 rue de Vincennes 93 100 Montreuil
Tel: 01 41 58 52 40 Fax: 01 42 87 05 80
Association loi 1901 - Siret 420 686 628 00041 - APE 913E / NAF : 9499Z
cedis@cedis-formation.org - <http://www.cedis-formation.org>



Programme de formation

11 octobre 2024

Villefranque

Salle Ursuia

Maison pour Tous - chemin Oihan Bazter



Objectifs opérationnels

- Acquérir les notions fondamentales pour appréhender les politiques énergétiques et agir à l'échelle de sa collectivité
- Proposer une compréhension globale de la problématique énergétique, en se basant sur les analyses prospectives solides issues du scénario négaWatt
- Comprendre les principaux enjeux paysagers et socio-territoriaux de la transition énergétique
- Identifier les acteurs impliqués, les outils à mobiliser et des exemples de réalisations concrètes

Déroulé

Introduction et rappel de la démarche

Le bilan énergétique du Pays Basque

Disposer d'un état des lieux pour accélérer la production énergétique renouvelable

Combattre les idées reçues.

Identifier les leviers d'actions.

Les acteurs du territoire

La Communauté d'Agglomération Pays Basque : quel accompagnement, quelles coopérations possibles entre les communes et la- CAPB ? Présentation de I-Ener et d'Enargia- (production d'énergie citoyenne et fournisseur d'électricité verte en Pays basque) : quels outils de développement de projets énergétiques citoyens en Pays Basque ? Quelles modalités d'actions et quels partenariats possibles avec les collectivités ?



Centre d'écodéveloppement et d'initiative sociale

3-5 rue de Vincennes 93 100 Montreuil

Tel: 01 41 58 52 40 Fax: 01 42 87 05 80

Association loi 1901 - Siret 420 686 628 00041 - APE 913E / NAF : 9499Z

cedis@cedis-formation.org - <http://www.cedis-formation.org>



Programme de formation

11 octobre 2024

Villefranque

Salle Ursuia
Maison pour Tous - chemin Oihan Bazter

Envisager les politiques à mettre en oeuvre à l'échelle de sa commune, via l'outil ETAPE Paysage (spatialisation des actions énergétiques par la construction d'une démarche paysagère)

Par son attachement aux ressources locales, son caractère transversal et son attention à l'harmonie du cadre de vie, la démarche paysagère permet de faciliter le dialogue et d'imaginer des projets adaptés à chaque paysage. L'outil ETAPE Paysage s'appuiera sur les spécificités des paysages du Pays Basque et sur ses données énergétiques pour réfléchir collectivement à la localisation et aux paysages créés par des actions de maîtrise de l'énergie et de production d'énergies renouvelables. L'animation s'organise autour d'une carte du territoire et débute par une mise en lumière des unités de paysage et des ressources paysagères. À partir des spécificités et des richesses du paysage, les participants sont ensuite amenés à échanger pour décider ensemble de la localisation des différentes actions. La projection dans de futurs espaces de vie permet de visualiser collectivement des changements désirés.

Quelles actions lancer pour accélérer la production d'énergie renouvelable sur la commune ?

Intervenant-es

Auréline Doreau - responsable de projets – Énergie et Territoires – CLER

Arnaud Boudou - responsable du développement d'I-Ener et directeur général d'Enargia

Un-e agent-e du secrétariat général à la transition énergétique et à la planification écologique - CAPB (à préciser)

Méthode pédagogique et prérequis

Cette formation- ne nécessite pas prérequis. Accessible à tout-e élu-e et agent-e, elle proposera de nouveaux angles d'approche et formats par rapport à la session proposée en 2022 : format interactif, alternant apports théoriques et mises en situation/cas pratiques.

Public

Élu-es, agents et technicien-nés des communes de la CAPB

Inscription et contacts

Pour vous inscrire, remplissez le bulletin et déposez-le au service formation de votre collectivité. Pour les agents et technicien-nés, une validation préalable de votre hiérarchie peut être nécessaire.



Centre d'écodéveloppement et d'initiative sociale
3-5 rue de Vincennes 93 100 Montreuil
Tel: 01 41 58 52 40 Fax: 01 42 87 05 80
Association loi 1901 - Siret 420 686 628 00041 - APE 913E / NAF : 9499Z
cedis@cedis-formation.org - <http://www.cedis-formation.org>



Programme de formation

11 octobre 2024

Villefranche

Salle Ursuia
Maison pour Tous - chemin Oihan Bazter

Si votre demande est acceptée, votre collectivité adressera votre bulletin validé au Cédis (cedis@cedis-formation.org), qui vous fera parvenir une confirmation d'inscription. Les formalités sont ensuite traitées directement entre ces deux structures.

Les élu-es locaux disposent d'un [droit à la formation](#)

. Cette formation entre pleinement dans leur champ de compétences. Elle est ouverte au droit classique (financement via le budget formation des élus des collectivités locales).

Les agent-es et technicien-n-es peuvent également bénéficier d'une prise en charge par leur collectivité, au titre d'une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés (champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue).

- Pour les **inscriptions d'autres publics, ou pour tous les aspects administratifs et financiers**, vous pouvez contacter : **Anne Brégeon**, du Cédis – 06 45 11 50 16-
bregeon@cedis-formation.org
- Pour plus de **renseignements sur le contenu de la formation** : **Anthony Lubrano**, de Bizi
-- 06 67 51 67 87 –
hitzahitz@bizimugi.eu

